

STUDEA – Résidences étudiants

32 rue Joannes Carret
69009 LYON

T +33 (0)4 37 91 37 50

F +33 (0)4 37 56 12 81

**OFFRE
PROVINCE**

Comment bénéficier de 50% offert sur votre loyer du mois d'octobre 2026 * !

Nous vous remercions d'avoir choisi une résidence de notre réseau et dans ce cadre nous souhaitons vous donner un coup de pouce sur le loyer du mois d'octobre 2026 * !

Rien de plus simple ! Voici les conditions d'éligibilité à cette offre :

50% offert sur votre loyer du mois d'octobre pour les résidences Nexity Studéa des villes suivantes :

Studéa Grenoble Louis Weil / Studéa Clermont les Carmes / Studéa Clermont 1 / Studéa Rouen Constantine

- Signer un contrat de location classique* entre le 8 juillet 2026 et le 24 juillet 2026 inclus et ayant une date d'effet avant le 24 juillet 2026 inclus.
 - Être nouveau locataire Nexity Studéa (C'est à dire toute personne n'ayant jamais été locataire auparavant au sein des résidences NEXITY STUDEA ou toute personne dont le dernier contrat de location NEXITY STUDEA a pris fin il y a plus d'un an avant la signature du nouveau contrat)
 - Occuper l'appartement Studéa au minimum 6 mois à compter de la prise d'effet du contrat de location **
 - Offre valable du 8 juillet 2026 au 24 juillet 2026 inclus
-
- Vérifier qu'aucun autre avantage ne soit accordé*** : Cette offre est cumulable uniquement avec l'offre parrainage et les offres des partenaires STUDEA indiquées dans la rubrique "Nos bons plans" sur notre site internet nexity-studea.com
 - Dans le cas d'un départ anticipé** le montant du loyer offert dans le cadre de la présente offre, sera refacturé** par Nexity Studéa lors de mon départ.
 - Remplir le formulaire ci-dessous et nous retourner uniquement par mail :

Le retour de ce coupon devra se faire uniquement par mail avec accusé de réception à l'adresse suivante RESA-STUDEA@nexity.fr, avant le 16 août 2026 inclus. Merci de préciser dans l'objet du mail : **COUPON OFFRE OCTOBRE 2026.**

Seul le contrat de location est à retourner par mail au Responsable de résidence, aucun coupon envoyé dans ce dossier ne sera pris en compte.

Le retour de ce coupon devra se faire uniquement par mail avec accusé de réception à l'adresse suivante

RESA-STUDEA@nexity.fr, avant le 16 août 2026 inclus.

Merci de préciser dans l'objet du mail : COUPON OFFRE OCTOBRE 2026

Je soussigné(e) [nom/prénom], locataire au sein de la résidence*** [nom de la résidence / numéro de logement] STUDEA.....n° de lot....., depuis le/...../2026 (date de prise d'effet du contrat) certifie vouloir bénéficier de la réduction de mon loyer * qui sera appliquée sur le loyer du mois d'octobre en acceptant et en respectant les conditions d'éligibilité à cette offre.

Dans le cas d'un départ anticipé* le montant de la réduction du loyer offert dans le cadre de la présente offre, sera refacturé** par Nexity Studéa lors de mon départ.

Signature du client (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Fait le à

* Le montant du loyer comprend le loyer TTC (hors forfait électricité) pour la location du logement mais ne comprend pas les options et services additionnels qui peuvent être souscrits en sus par chaque locataire et qui devront être réglés le cas échéant (notamment une liste de prestations optionnelles) par le locataire à l'exclusion de l'accompagnement offert au quotidien (soutien psychologique, accès premium à une application de soutien scolaire, cours de sport en ligne, soirée à thème) – Voir conditions auprès de nos responsables de résidences. Pour bénéficier de cette offre, le locataire devra se maintenir au moins 6 mois dans les lieux à compter de la prise d'effet de son contrat de location.

** Contrat de location meublée à usage de résidence principale soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs. Si le locataire souhaite donner congé, pour quelque motif que ce soit, avant les 6 premiers mois de location, le montant de la réduction du loyer offert en octobre dans le cadre de la présente offre, sera refacturé par Nexity Studéa lors du départ du locataire.

*** Cette offre est cumulable uniquement avec l'offre parrainage et les offres des partenaires STUDEA indiquées dans la rubrique "Nos bons plans" sur notre site internet nexity-studea.com

Informatique et Libertés :

Nexity Studéa, en sa qualité de responsable de traitement, réalise des traitements de données à caractère personnel pour la mise en œuvre et l'exécution de l'offre dégressive 2026. Les données collectées sont indispensables à ces traitements et sont destinées aux services concernés du Groupe NEXITY, et, le cas échéant, à ses sous-traitants et prestataires. Ces derniers sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable.

Elles sont conservées pendant une durée qui ne peut excéder 3 mois à compter de la demande de suppression.

Conformément à la législation en vigueur, vous avez la possibilité d'exercer vos droits pour accéder, rectifier, effacer les données, limiter leur traitement, vous y opposer et demander la portabilité de celles-ci. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Ces droits s'exercent par courrier électronique adressé à : <https://bit.ly/droits-rgpd>

Nexity SAS - 67 rue Arago - CS 70058 - 93585 SAINT-OUEN Cedex, accompagné d'une copie d'un titre d'identité. Vous pouvez également adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 08.